

DEPARTEMENT
DE LA COTE D'OR

.....
ARRONDISSEMENT
DE BEAUNE

.....
Canton de Nuits Saint Georges

Tél. : 03 80 61 01 67

courriel :

mairie.villebichot@wanadoo.fr



REPUBLIQUE FRANCAISE

.....
**MAIRIE DE
VILLEBICHOT**

.....
21700 Villebichot

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DECEMBRE 2023

Président : Monsieur Pascal GRAPPIN

Présents : MM. Franck PACOT, Fabrice JANNET, Mme Stéphanie PITIE, Michaël DAMERON, Monsieur Philippe BEAUPOIL, Monsieur Sylvain BOUILLER, Monsieur Benjamin CHEBROU, Mesdames Mélanie VOISIN, Julie FAUROIS-GAILLARD, Monsieur Laurent PITIE.

PROGRAMME DE TRAVAUX DE VOIRIE 2024 – RUELLE NOTRE DAME

- Le Maire rappelle le programme des travaux qui devraient être engagés en 2024 Ruelle Notre Dame.
- Il rappelle également que ce programme a été établi suite à plusieurs réunions avec le technicien de la MICA et qu'il fait suite aux propositions faites.
- Le Maire précise que les travaux ne pourront pas être engagés avant l'accord de financement du Conseil départemental de la Côte d'Or au titre du programme des travaux de voirie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le projet des travaux de voirie de la Ruelle Notre Dame pour un montant total de 87 000 € HT.
- **SOLLICITE** le concours du Conseil Départemental dans le cadre de l'Appel à projet "voirie communale Côte d'Or" et de l'Appel à projet "répartition du produit des Amendes de Police (AP)",
- **PRÉCISE** que les dépenses sont inscrites à la section investissement du budget de la commune,
- **CERTIFIE** que les travaux portent sur une voie communale.
- **S'ENGAGE** à ne pas commencer les travaux avant l'attribution de la subvention,
- **DÉFINIT** le plan de financement suivant :

Aide concernée	Sollicitée ou déjà attribuée	Montant de la dépense éligible	Pourcentage	Montant de l'aide
APPEL A PROJET VOIRIE CD21	<input type="checkbox"/> sollicitée	87 000 €	50% ou 30 % selon le montant	30 000 €
AMENDES DE POLICE CD21	<input type="checkbox"/> sollicitée	87 000 €	25 %	21 750 €
Autre :	<input type="checkbox"/> sollicitée <input type="checkbox"/> attribuée		%	
Autre :	<input type="checkbox"/> sollicitée <input type="checkbox"/> attribuée		%	
TOTAL DES AIDES		87 000 €	59,48 %	51 750 €
Autofinancement du maître d'ouvrage		87 000 €	40,52 % (minimum de 20%)	35 250 €

ACQUISITION D'UN DEFIBRILLATEUR EXTERNE POUR L'ERL

Le Maire rappelle l'obligation qui est faite aux établissements recevant du public de s'équiper d'un défibrillateur automatisé externe.

Il présente le devis de la société AC2P qui permet de fixer le coût du projet à environ 2 400 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

- **ADOpte** principe de l'acquisition d'un défibrillateur externe pour l'ERL pour un montant estimatif hors taxe de 2 000 € soit 2 400 € TTC
- **SOLLICITE** l'aide de l'État au titre de la DETR au taux maximum de 50 %.
- **NE SOLLICITE PAS** d'autre aide pour ce projet.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée.